

CONDITION GÉNÉRALES DE VENTES

PRÉAMBULE

Les présentes Conditions Générales de ventes décrivent les termes et conditions dans lesquels l'auto-entrepreneur (ci-après «**L'AUTEUR**») fournit un service de création graphique au client (ci-après «le client»).

ARTICLE 1 - DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

1.1. Dans le cadre de la commande, ce n'est pas l'œuvre elle-même qui est vendue, mais son droit de reproduction pour un usage défini et limité dans le temps par contrat.

Toute création réalisée sous le nom de **L'AUTEUR** suivi de www.jadea.fr est la stricte propriété de l'auteur et ne peut être exploitée sans son autorisation.

Toutes les créations génèrent des droits d'auteur régis par le Code de la propriété intellectuelle. Leur montant est relatif à l'utilisation effective de la création par le client. Toute autre utilisation que celle indiquée sur la note d'honoraires sera soumise à des droits supplémentaires. Toute utilisation qui pourrait être préjudiciable à l'auteur et/ou aux tiers représentés est interdite.

1.2. L'œuvre originale créée ne signifie pas qu'elle est librement utilisable. Le client n'en est pas propriétaire mais en achète les droits d'utilisation pour un usage défini et limité par contrat (note d'honoraires).

Elle demeure la propriété morale et physique de son auteur. Seuls sont vendus les droits de reproduction pour l'unique usage ou tirage imprimé définis sur la note d'honoraires ou de cession de droits s'y rapportant. Elle ne peut être modifiée, reproduite, vendue ou réutilisée pour un autre usage (qui est soumis au paiement de droits de reproduction) sans l'accord écrit préalable de **L'AUTEUR**.

Les fichiers sources délivrés par **L'AUTEUR** ne pourront en aucun cas être loués, cédés, vendus ou distribués à des tiers par le client, ses employés, ses partenaires, prestataires ou toute autre personne physique ou morale agissant pour le compte du client, en France ou à l'étranger, sous quelque forme que ce soit.

1.3. Les maquettes et projets, y compris ceux refusés, demeurent la propriété de **L'AUTEUR** et doivent lui être rendus en bon état, non endommagés. Les projets sans suite sont facturés à 100% du montant des étapes effectuées.

1.4. Une idée proposée par le client ne constitue pas en soi une création.

1.5. En aucun cas, les modifications ou interprétations d'une création ne peuvent être faites sans le consentement écrit de l'auteur.

1.6 Les droits d'exploitation ne sont acquis qu'à complet règlement des factures.

ARTICLE 2 - DÉMARCHE QUALITÉ ET RESPONSABILITÉ

2.1. Dès lors que les fichiers livrés sont conformes aux usages habituels, **L'AUTEUR** est déchargé de toute responsabilité. A défaut de fourniture préalable par l'imprimeur ou tout autre fabricant sélectionné par l'annonceur, d'un cahier des charges technique précis, **L'AUTEUR** ne saurait voir sa responsabilité engagée en cas de mauvaise qualité d'impression des supports ni être tenu pour responsable des dégâts causés par des

tiers à son client.

2.2. La société cliente assume pleine et entière responsabilité des choix réalisés en matière de contenus textuels et iconographiques figurant dans la réalisation livrée par **L'AUTEUR**, tout comme de l'exploitation qui en sera faite, et notamment de la conformité de cette dernière avec les réglementations en vigueur.

ARTICLE 3 - FORCE MAJEURE

3.1. Outre les cas habituellement reconnus par la jurisprudence, la force majeure s'entend, notamment, du blocage ou de l'indisponibilité des télécommunications, y compris des réseaux de télécommunications et de toute conséquence d'une évolution technologique, non prévisible par **L'AUTEUR**, remettant en cause les normes et standards de sa profession et de tout autre cas indépendant de la volonté des parties empêchant l'exécution normale des présentes Conditions.

3.2. Les retards ou la non-exécution des commandes résultant de cas de force majeure : notamment incendie, inondation, coupure d'électricité, réglementation ou tout autre événement inévitable, imprévisible et échappant au contrôle de **L'AUTEUR** ne peuvent donner lieu à indemnité. Les dispositions du présent article ne pourront cependant, en aucun cas, dispenser une partie de l'obligation de régler à l'autre toute somme qu'elle lui devrait.

ARTICLE 4 - LIVRAISON

4.1. **L'AUTEUR** s'engage à tout mettre en œuvre en vue de livrer la commande dans les délais conclus avec le client lors de la signature du devis, à condition que le client ait fourni en temps et en heure l'intégralité des éléments nécessaires à la réalisation des travaux, à leur modification, correction ou évolution.

4.2. Le client s'engage à fournir les éléments nécessaires à l'élaboration du produit dans les délais prévus lors de la signature du devis. Tout retard dans la réalisation du projet, causé en tout ou partie par la non-délivrance par le client dans les délais convenus des éléments précités, annule son droit à réparation. En cas de désaccord sur la cause du retard, les correspondances écrites par courrier recommandé, télécopie ou par email, témoigneront de la bonne ou mauvaise foi des parties.

4.3. Le délai de livraison peut être différé si **L'AUTEUR** n'est pas en possession de la totalité des documents (photos, textes, illustrations...) fournis par le Client pour la réalisation de son projet ou si le Client ne procède pas aux validations nécessaires à sa poursuite.

ARTICLE 5 - COMMANDE, PAIEMENT ET PÉNALITÉS DE RETARD

5.1. Le devis et les CGV (conditions générales de vente) signés par le client valent exclusivement ensemble pour acceptation de ces derniers et font office de bon de commande. Celui-ci doit s'accompagner du paiement de 30% du prix global des prestations à fournir. Aucun travail ne débutera sans ces deux conditions remplies (devis et CGV signés, 30% du montant global payé). Le solde sera versé au terme de la prestation et à réception de la facture, d'après les modalités de paiement y figurant.

5.2. Les prix stipulés sur le devis sont valables un mois à partir de la date d'émission de celui-ci. Ceux-ci restent fermes et non révisables si la commande intervient durant ce délai. Les prestations à fournir sont celles clairement énoncées sur le devis, de manière corollaire toutes prestations non-énoncées ne sont pas comprises et feront l'objet d'un devis gratuit complémentaire.

5.3. En cas de non-respect par le client du planning contractuel établi dans le devis-contrat, une pénalité de 1 % du prix mentionné dans le devis sera appliquée par jour de retard.

5.4. Sont à facturer en plus : les modifications demandées par le client en cours de réalisation, la participation éventuelle à des prises de vues photographiques, le suivi technique, les frais de déplacement, etc.

5.5. En cas d'annulation de commande, l'acompte déjà versé restera acquis à **L'AUTEUR**, constituant un dédommagement pour le travail entrepris, quel que soit l'état d'avancement du projet.

5.6. A défaut de contestation dans les sept jours de sa date d'émission, la facture est réputée acceptée. Tout désaccord éventuel doit être signalé par écrit dans ce délai.

5.7. La facture sera établie à la date de livraison. Le montant y figurant, déduction faite de l'acompte déjà versé.

5.8. **L'AUTEUR** n'accorde aucun délai de paiement ni escompte au client.

5.9. Le règlement de la facture est due au maximum 10 jours après l'émission de celle-ci. Le paiement s'effectue par virement bancaire ou par chèque à l'ordre de **L'AUTEUR**.

Tout règlement effectué après expiration de ce délai donnera lieu, à titre de pénalité de retard, à l'application d'un intérêt égal à celui appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente, majoré de 10 points de pourcentage. Les pénalités de retard sont exigibles sans qu'un rappel soit nécessaire.

5.10. Les droits d'exploitation ne sont acquis qu'à complet règlement des factures.

ARTICLE 6 - PUBLICITÉ

6.1. A titre gracieux, des justificatifs complets et originaux en 2 exemplaires minimums de chaque parution doivent parvenir à **L'AUTEUR** dans le mois de la publication, il en est de même pour les reproductions sous toute forme. Ces justificatifs doivent permettre le contrôle de la conformité des utilisations, mentions et contexte prévus.

6.2. **L'AUTEUR** se réserve la possibilité d'inclure dans la réalisation une mention commerciale indiquant clairement sa contribution, telle la formule « Conception NOM de **L'AUTEUR** / www.jadea.fr » assortie lorsque le support le permet d'un lien hypertexte pointant vers le site commercial de son activité (www.jadea.fr).

6.3. La signature ne peut être ni déplacée ni supprimée sans l'accord écrit de **L'AUTEUR**. Conformément à la loi du 11 mars 1957, la signature de chaque reproduction, représentation ou interprétation est une mention légale, quelle que soit la forme de l'utilisation. Les mentions de l'auteur doivent figurer lisiblement soit, sur ou à proximité immédiate de la reproduction ou de la représentation, soit au sommaire ou au générique ou dans une table permettant une identification précise.

6.4. **L'AUTEUR** se réserve le droit de publier des clichés ou aperçus de toute réalisation effectuée pour un client, sur support papier ou électronique, en France et dans le monde entier, à des fins de publicité et/ou de promotion de sa mission de freelance via ses références.